

METROPOLE LARGE CAP EURO

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV METROPOLE FUNDS

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport de gestion du conseil d'administration	6
rapport du commissaire aux comptes	8
comptes annuels	10
bilan	11
actif	11
passif	12
hors-bilan	13
compte de résultat	14
annexes	15
règles & méthodes comptables	15
évolution actif net	18
compléments d'information	19
inventaire	25

Commercialisateur	METROPOLE GESTION 9, rue des Filles Saint-Thomas - 75002 Paris.
Société de gestion	METROPOLE GESTION 9, rue des Filles Saint-Thomas - 75002 Paris.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	CABINET PWC SELLAM 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine.
Administration	Président : Monsieur François-Marie WOJCIK Directeur Général : Madame Isabel LEVY.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions de pays de la zone euro.

Modalités de détermination et d'affectation des résultats

Capitalisation.

Objectif de gestion

Le compartiment a pour objectif au travers de son maître, de surperformer l'indice Euro STOXX Large dividendes nets réinvestis sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence

L'univers de référence est l'Euro STOXX Large dividendes nets réinvestis.

Cet indice est pondéré par les capitalisations boursières d'environ 100 importantes capitalisations boursières de la zone euro. Cet indice qui couvre les principaux pays européens sera retenu en cours de clôture.

Stratégie d'investissement

Stratégie de METROPOLE Large Cap Euro

L'investissement du compartiment est réalisé au travers d'un FCP maître dénommé METROPOLE Euro (part A) et à titre accessoire en liquidités.

Les actifs utilisés par le nourricier

1. OPC : investissement jusqu'à 100% maximum dans l'OPC maître METROPOLE Euro.

2. Liquidités : investissement jusqu'à 10% maximum en produits monétaires : Titres de Créances Négociables, certificat de dépôt, OPC monétaires.

Les OPC maître et nourricier ont conclu un accord par lequel :

- L'OPC maître s'engage à transmettre au nourricier tous documents et informations le concernant (notamment documents constitutifs, contrats avec des tiers, exposition aux marchés à terme, process de suivi des risques, non respect de la réglementation,...) dans les meilleurs délais ;
- Les OPC maître et nourricier s'engagent à coordonner les modalités de calcul de leurs valeurs liquidatives et à se tenir informés de toute suspension des ordres de souscriptions/rachats ;
- Les OPC maître et nourricier se tiennent mutuellement informés de toute modification les concernant (ex : fusion, liquidation, changement de dépositaire...).

Cet accord est disponible sur simple demande écrite auprès de METROPOLE Gestion - 9, rue des Filles Saint-Thomas 75002 Paris France - Direction du développement.

Rappel des objectifs et politique d'investissement de l'OPC maître METROPOLE Euro

METROPOLE Euro a pour objectif de surperformer l'indice EURO STOXX Large dividendes nets réinvestis sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

La stratégie utilisée consiste, à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse rigoureuse des bilans des sociétés concernées, de la connaissance des équipes de management, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Le catalyseur est en l'occurrence constitué par un ou plusieurs éléments propres à faire prendre conscience au marché que les perspectives de l'entreprise sont mal appréciées, par exemple, restructuration, cessions d'actifs etc...

Il s'agit d'actions de la zone euro choisies en fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs, et qui peuvent être redécouvertes par le marché. Le fonds sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros. 10% de l'actif peut être investi dans des pays notamment de l'Union Européenne hors zone euro ainsi qu'en Suisse et en Norvège.

Par ailleurs, le fonds pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans l'Euro Stoxx Large.

Sont exclus de l'univers d'investissement du FCP, les titres des entreprises liées à la production de mines anti-personnel et de bombes à sous-munition.

1. Actions

L'investissement en actions des pays de la zone euro et libellés en euro est au minimum de 75%, de manière à obtenir une performance la plus élevée possible ; l'exposition en actions des pays de la zone euro sera quant à elle au minimum de 60%.

Le nombre de lignes en portefeuille sera représentatif d'une masse restreinte d'actions en comparaison d'environ 100 valeurs composant l'Euro Stoxx Large. A ce titre, l'évolution du portefeuille pourra présenter une décorrélation par rapport à l'évolution de l'indice de référence. Le poids d'une valeur comprise dans le portefeuille ne pourra pas dépasser 10% de l'actif du fonds.

2. Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP avec un maximum d'exposition de 15% pourra être investi en produits monétaires : Titres de Créances Négociables, certificats de dépôt, OPC monétaires. Ces derniers OPC seront inclus dans le ratio de 10% mentionné ci-dessous. METROPOLE Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs du portefeuille.

3. Actions ou parts d'OPC

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du fonds en parts d'OPC de toutes classifications.

METROPOLE Euro est investi uniquement dans des OPC français, ou européens.

4. Instruments dérivés

METROPOLE Euro peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer, ou couvrir l'actif du fonds sur un indice ou une valeur spécifique. Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures. Ces instruments sont utilisés pour couvrir le portefeuille ou pour permettre une intervention d'investissement par le biais de futures ou d'options, propres à optimiser le taux d'exposition au marché actions de la zone euro. Si les valeurs ou les indices baissent, METROPOLE Euro pourra souscrire des options de vente ou pourra vendre des futures pour couvrir le portefeuille ou la valeur concernée.

La durée de vie des instruments dérivés utilisés ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

METROPOLE Euro n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

5. Titres intégrant des dérivés

METROPOLE Euro peut investir son actif sur des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de tels instruments sera restreinte aux obligations convertibles (convertibles simples, indexées, ORA), aux bons de souscriptions, aux warrants et Certificats de Valeur Garantie. Ces instruments seront utilisés lorsque l'achat de l'action au travers de la convertible est plus attractif que l'achat de l'action en direct. Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra pas dépasser 10% de l'actif. Les titres intégrant des dérivés seront utilisés uniquement en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres.

6. Dépôts

Les dépôts peuvent être utilisés dans la gestion de l'allocation d'actifs du fonds. L'utilisation des dépôts ne peut pas être supérieure à 20% de l'actif. La durée des dépôts ne peut pas être supérieure à un an.

7. Emprunt d'espèce

METROPOLE Euro peut emprunter jusqu'à 10% de son actif en espèces.

8. Cession et acquisition temporaire de titres

METROPOLE Euro ne fera pas appel aux techniques de cession et d'acquisition temporaire de titres.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du compartiment est identique à celui de son maître METROPOLE Euro.

Rappel du profil de risque du maître METROPOLE Euro

Risque de marché actions de la zone euro

Comme tout marché actions, le marché de la zone euro est dépendant de l'évolution économique des différents pays membres.

L'investisseur est averti que la performance du Fonds Commun de Placement peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être totalement restitué.

Degré d'exposition au risque actions : minimum 60%.

Risque de marché : Une partie du portefeuille peut être investie dans des actions. Les fluctuations de cours de ces actions peuvent avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. La baisse du cours des actions correspond au risque de marché.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en OPC comprenant des obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Risque de taux : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Les risques accessoires sont les suivants

Risque de change : Un placement en devises autre que la devise de référence implique un risque de change.

Le FCP peut être directement exposé au risque de change sur la part de son actif investi en titres libellés dans une autre devise que l'euro. L'évolution défavorable de ces devises entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Souscripteurs concernés

Métropole Large Cap Euro est tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux souscripteurs situés en Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Métropole Large Cap Euro s'adresse à un investisseur disposant déjà d'un portefeuille d'OPC actions et/ou de titres de capital en direct et souhaitant se diversifier sur la zone géographique des pays de la zone euro. Du fait de l'exposition actions, la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Il est fortement recommandé au souscripteur de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SICAV.

Régime fiscal

Métropole Large Cap Euro est éligible au P.E.A. et s'engage à respecter le ratio minimum de 90% en titres et droits éligibles au PEA. Le compartiment n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés mais les plus ou moins-values, sont imposables entre les mains des actionnaires.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le compartiment dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du compartiment. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• Les valeurs liquidatives sont disponibles auprès de la société de gestion et du dépositaire. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Métropole Gestion - 9, rue des Filles Saint-Thomas - 75002 Paris – Tél.: +33(0) 1 58 71 17 00 – Fax + 33 (0) 1 58 71 17 98 – Site : www.metropolegestion.com.

• Date de création de la Sicav : 5 août 2015.

rapport de gestion du conseil d'administration

Le marché des actions de la zone euro a enregistré une performance positive en 2016. Toutefois, l'évolution s'est avérée très volatile au cours de l'année largement influencée par de nombreux événements politiques : le « Brexit », les élections présidentielles aux États-Unis, les changements des politiques monétaires de la Fed et de la BCE, le référendum constitutionnel en Italie ainsi que les négociations entre les pays producteurs de pétrole pour réduire leur production.

Ces événements ont déclenché d'importantes rotations sectorielles dans un contexte d'aversion pour le risque élevée. On constate néanmoins une importante surperformance du style d'investissement « Value » à partir du second semestre justifiée par la normalisation des politiques monétaires, le redressement des indicateurs économiques européens et plus généralement la remontée des anticipations d'inflation.

Dans ce contexte, l'indice de référence du compartiment Metropole Large Cap Euro, l'Euro Stoxx Large dividendes nets réinvestis (LCXT), a progressé de +3.97%. Le compartiment Métropole Large Cap Euro qui est le fonds nourricier du fonds Métropole Euro (part A) a enregistré une performance annuelle de +4.35%. Nous rappelons que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Sur l'année, ce sont le secteur de l'énergie, les matériaux et les valeurs industrielles qui affichent les meilleures performances. En revanche, les services aux collectivités, la communication et les biens de consommation non cycliques affichent les plus fortes performances négatives.

Au sein du fonds Métropole Euro (qui est le fonds maître du compartiment Metropole Large Cap Euro), les meilleurs contributeurs à la performance relative du fonds sont Technip, Atos, Royal Dutch Shell, Michelin et Kering. À l'inverse, Banco Popular Espanol, Unicredit, Telecom Italia, Intesa Sanpaolo et Total représentent les plus forts contributeurs négatifs.

La stratégie d'investissement n'a pas été modifiée. Elle consiste à sélectionner des actions affichant une forte décote de valorisation avec un catalyseur positif. Il s'agit d'un processus de gestion de style « Value ». Parmi les principaux mouvements opérés en 2016, plusieurs titres présentant une importante décote de valorisation ont été introduits. Il s'agit notamment de Total, Allianz, BMW, Nokia, Schneider Electric, Carrefour et CNH Industrial.

Des titres qui ont atteint l'objectif de valorisation ou dont le catalyseur s'est affaibli ont été cédés. On peut citer Ericsson, LafargeHolcim, Mapfre, Banco Popular Espanol, Relx et GEA group.

D'un point de vue sectoriel, le poids des valeurs cycliques est resté prédominant. Au cours de l'année, les secteurs de l'énergie, la finance et l'industrie ont été renforcés. Au contraire, la communication, la technologie et les matériaux ont été réduits.

Nous rappelons que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Droit de vote

La politique de droit de vote exercée par METROPOLE Gestion est tenue à la disposition des porteurs.

La politique de droit de vote exercée par METROPOLE Gestion ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site de METROPOLE Gestion : www.metropolegestion.com.

Procédure de choix des intermédiaires

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche, a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site : www.metropolegestion.com.

Risque global de l'Opc

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opc : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de la société de gestion a été établie et actualisée conformément à la directive OPCVM 5.

Cette politique est fondée sur des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace qui n'encouragent pas une prise de risque inappropriée. La politique s'applique à l'ensemble du personnel et spécifie les règles appliquées visant les catégories de personnel dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence sur le profil de risque de la société ou des fonds gérés (personnel identifié comme tel au sens de la réglementation AMF).

La rémunération du personnel de METROPOLE Gestion comporte une partie fixe, à laquelle peut s'ajouter une partie variable. Cette rémunération variable est attribuée de façon discrétionnaire par la Direction Générale. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles gratuitement sur demande.

Information relative aux critères ESG :

Cette information est disponible sur le site: <http://www.metropolegestion.com/France/a-propos/de/demarche-isr-4>

Information sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement des fonds

Le fonds Métropole Large Cap Euro ne prend pas en compte de critères ESG dans sa politique d'investissement.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2016**

METROPOLE FUNDS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A
CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
METROPOLE GESTION
9, rue des Filles Saint-Thomas
75002 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments METROPOLE FUNDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



METROPOLE FUNDS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

comptes annuels

BILANactif

	30.12.2016	31.12.2015
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	4 808 743,09	1 298 232,90
• OPC MAÎTRE	4 808 743,09	1 298 232,90
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	15 551,34	2 336,16
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 551,34	2 336,16
Comptes financiers	1 305,57	1 708,23
Liquidités	1 305,57	1 708,23
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	4 825 600,00	1 302 277,29

BILAN passif

	30.12.2016	31.12.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	5 072 172,29	1 302 896,28
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-280 346,32	-3 643,37
• Résultat de l'exercice	24 519,05	2 246,62
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	4 816 345,02	1 301 499,53
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	9 254,98	777,76
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 254,98	777,76
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	4 825 600,00	1 302 277,29

HORS-bilan

30.12.2016

31.12.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2016	31.12.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1,73	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1,73	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-1,73	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	26 337,64	962,18
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	26 335,91	962,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 816,86	1 284,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	24 519,05	2 246,62

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation de l'actif

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les cours retenus pour la valorisation du portefeuille sont ceux de clôture.

Pour les valeurs dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera retenu.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'établissement de la valeur liquidative ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leurs valeurs probables de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces éléments seront communiqués au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

L'enregistrement des revenus se fait en intérêts courus.

Les opérations à terme ferme sont valorisées au cours de compensation du jour.

Les opérations à terme conditionnel sont valorisées au cours de compensation du jour.

Les titres d'OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie à l'acquisition est inférieure à 3 mois sont valorisés en linéarisant la sur cote décote constatée à l'achat.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés à leur valeur de marché éventuellement corrigée d'un spread correspondant au risque de signature.

Les contrats d'échange de taux sont valorisés à leur valeur de marché éventuellement corrigée d'un spread correspondant au risque de signature.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nominal du contrat.

La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès que le compartiment a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement facturées au compartiment.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

es
e
x
e
r
c
i
c
e
s

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion interne et frais de gestion externe (incluant tous les frais hors frais de d'intermédiation, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC ou Fonds d'investissement, CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	1,30% taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,5% taux maximum
Commissions de mouvement (perçues par la société de gestion)	Prélèvement sur chaque transaction	néant
Commission de surperformance	Actif net	néant

Frais de gestion du fonds maître

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC) Part A
Frais de gestion interne et frais de gestion externe (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC ou Fonds d'investissement, CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net hors OPC METROPOLE Gestion	1,5% taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	néant
Commissions de mouvement (perçues par la société de gestion)	Prélèvement sur chaque transaction (actions physiques uniquement)	0,20%
Commission de surperformance	Actif net	néant

Des rétrocessions de frais de gestion sont provisionnées à chaque valeur liquidative sur la base de taux communiqués par la société de gestion.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

armes

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes réalisées.

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment

Le méthode retenue est celle de l'engagement.

2 évolutionactif net

	30.12.2016	31.12.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 301 499,53	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	8 171 340,44	1 537 126,77
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-4 818 285,85	-211 622,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 488,69	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-366 701,92	-1 822,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	475 668,22	-23 145,02
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	452 523,20	-23 145,02
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-23 145,02	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	26 335,91	962,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	4 816 345,02	1 301 499,53

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		15 551,34
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Rétrocession de frais de gestion		15 551,34
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		9 254,98
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		9 254,98
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	8 988,362	8 171 340,44	5 624,41619	4 818 285,85
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,85
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	65 299,08
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	4 808 743,09
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.12.2016	31.12.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	24 519,05	2 246,62
Total	24 519,05	2 246,62
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	24 519,05	2 246,62
Total	24 519,05	2 246,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.12.2016	31.12.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-280 346,32	-3 643,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-280 346,32	-3 643,37
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-280 346,32	-3 643,37
Total	-280 346,32	-3 643,37
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre de d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.12.2016	31.12.2015	-	-	-
Actif net	4 816 345,02	1 301 499,53	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	4 685,09984	1 321,15403	-	-	-
Valeur liquidative	1 028,01	985,12	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-54,60	-1,05	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 5 août 2015.

4 inventaire au 30.12.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0007078753	METROPOLE EURO	PROPRE	9 844,70191	4 808 743,09	EUR	99,84
<i>Total O.P.C.V.M.</i>				4 808 743,09		99,84
<i>Total Valeurs mobilières</i>				4 808 743,09		99,84
<i>Liquidités</i>						
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	1 305,57	EUR	0,03
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				1 305,57		0,03
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-3 271,17	EUR	-0,07
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	0,00	-5 983,81	EUR	-0,12
	PRRETROFDG	PROPRE	0,00	15 551,34	EUR	0,32
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				6 296,36		0,13
<i>Total Liquidités</i>				7 601,93		0,16
Total METROPOLE LARGE CAP EURO				4 816 345,02		100,00